

## TABLE DES MATIÈRES

**Éditorial** *par le bureau d'Arts et Traditions Rurales* 2<sup>ème</sup> de couverture

### Le porche occidental

1- Les façades et le massif occidental de l'abbatiale de Gellone <i>par F. Mazeran J.-Cl. Richard et Ralite</i>	3
2- Étude des sources historiques <i>par J.-Cl. Richard Ralite</i>	48
<b>Hugues III de Fozières, abbé de Gellone</b> <i>par J.-Cl. Richard Ralite</i>	53
<b>Annexe I : 10 janvier 1153</b>	58
<b>Annexe II : 1162</b>	59
<b>Annexe III : 6 août 1202</b>	61
<b>Annexe IV : Famille de Fozières</b>	63
<b>Catalogue éditions Arts et Traditions Rurales</b>	65

ISSN : 0769-0177

# CAHIERS D'ARTS ET TRADITIONS RURALES

28  
2017



## ÉDITORIAL

Depuis longtemps déjà, Arts et Traditions Rurales s'est intéressée à l'abbaye de Gellone-Saint-Guilhem-le-Désert, comme à celle d'Aniane, avec la publication d'ouvrages et d'articles qui concernent plutôt l'histoire que l'archéologie et l'architecture.

Le dossier publié aujourd'hui contient une belle étude de F. Mazeran et J. Roure sur l'architecture de l'ensemble ouest de l'abbatiale avec le porche, la Tour, les premières travées, ainsi qu'une illustration en 3D.

On découvrira de nouvelles perspectives et de nouvelles hypothèses sur les phases de construction et leurs datations. S'il est vrai que les auteurs précédents se sont surtout attachés au chœur et à la nef orientale ou au cloître, l'ensemble ouest ne laissait pas de poser des problèmes d'autant plus qu'aucun renseignement archéologique n'est toujours pas disponible. On verra ici comment l'étude architecturale permet d'avancer de façon notable dans les étapes de constructions entre le 9<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup> siècle.

La grande Tour qui surmonte le Gimel dispose par ailleurs de textes qui permettent d'en fixer la construction au milieu du 15<sup>ème</sup> siècle, sous l'égide de l'abbé de Cénaret.

Au 12<sup>ème</sup> siècle, l'abbé Hugues de Fozières sera un abbé bâtisseur et n'hésitera pas à employer des moyens divers pour trouver des financements, ce qui entrainera sa démission par le Pape. On lui attribue, ainsi qu'à son prédécesseur, la construction du Gimel et à lui celle de deux galeries du cloître.

Ce nouveau *Cahiers d'ATR* apportera une contribution inédite à l'histoire de l'abbaye de Gellone et les résultats présentés pourront être examinés, critiqués s'il y a lieu, afin de parvenir –à défaut de fouilles archéologiques -- plus nécessaires que jamais –à une meilleure compréhension d'une oeuvre capitale de l'architecture de notre région. Bien entendu, de nouvelles études seront indispensables pour toute l'abbatiale et les bâtiments monastiques : un beau programme pour l'avenir

Le Bureau d'Arts et Traditions Rurales

*p.1 de couverture : vue du cloître et de l'abbatiale, depuis le Sud, à la fin du 19<sup>ème</sup> siècle avant toute restauration des Monuments Historiques. (© droits de reproduction réservés, 2017)*

*Comité de rédaction* : Bureau d'Arts et Traditions Rurales

Association de type Loi 1901, préfecture de  
l'Hérault n° 8818. JO du 25 juin 1974

Adhérente au Mouvement des Foyers Ruraux

*Directeur de publication* : Jean-Claude Richard Ralite

atr.redaction@orange.fr

Les commandes sont à faire parvenir (avec **8 € de frais d'envoi**)

**Prix : 25 € (33 € franco) pour les membres d'ATR**

**Prix public : 35€ (43€ franco)**

à ATR, 1 traverse de la Place - 34150 Saint-Guilhem-le-Désert

Les monographies et revues déjà publiées peuvent être acquises auprès de la

**Librairie Clerc**, 7 rue Alexandre Cabanel, 34000 Montpellier

Tél. : 04 67 66 05 97 - clerc.p@wanadoo.fr

A défaut, un CD imprimable peut être fourni directement  
par ATR (20 € franco).

Le **catalogue complet 1974/2017** des publications est consultable  
sur Internet : [www.etudesheraultaises.fr](http://www.etudesheraultaises.fr)

Tous droits de traduction, de reproduction et d'adaptation réservés pour tous pays. La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41, d'une part, que «les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective», et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, «Toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause est illicite» (alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 40). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code Pénal.

Achevé d'imprimer en décembre 2017

sur les Presses de Copidoc

56, avenue Charles Flahault - 34090 Montpellier

Tél. : 04 67 63 53 00 - info@copidoc.net